

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS  
REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-177  
ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

**(options de souscription et d'achat d'actions)**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186-1 dudit code concernant les options de souscription et d'achat d'actions, à savoir :

1°- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription et d'achat d'actions qui, durant l'année écoulée et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun des mandataires sociaux par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce : NEANT

2°- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription et d'achat d'actions qui, durant l'année écoulée, ont été consenties, à chacun de ces mandataires à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce : NEANT

3°- le nombre et le prix des actions souscrites ou achetées durant l'année écoulée, par les mandataires sociaux de la Société en levant une ou plusieurs des options détenues sur les sociétés visées aux deux alinéas précédents : NEANT

4°- le nombre, le prix et les dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année écoulée, par la Société et les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-180, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé : NEANT

5°- le nombre et le prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées à l'alinéa précédent, par chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé : NEANT

6°- le nombre, le prix et les dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année écoulée, par les sociétés visées à l'alinéa précédent, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires : NEANT.

Fait à CLICHY,  
Le 23 Mars 2020

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION